# RENSEIGNEMENTS AUX REPRÉSENTANTS

## Répondre aux questions de vos clients concernant les fonds d'investissement responsable

Comme de plus en plus d'investisseurs canadiens cherchent à harmoniser leurs placements avec leurs valeurs, les besoins en matière d'information sur l'investissement responsable (IR) dans le secteur canadien des fonds s'intensifient. Le présent document vise à donner un aperçu de l'IR et à répondre aux questions courantes que vos clients pourraient avoir alors qu'ils continuent d'explorer ou d'utiliser cette approche de placement.

# Qu'est-ce que l'investissement responsable?

L'investissement responsable est une approche de placement qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus de prise de décisions de placement et de participation active, en combinaison avec la recherche financière fondamentale traditionnelle. Parmi les autres noms donnés à ce que correspond la définition générale de l'IR, mentionnons l'investissement durable, l'investissement ESG, l'investissement éthique ou l'investissement socialement responsable.

L'IR couvre un éventail de stratégies de placement, allant de l'exclusion de sociétés actives dans des secteurs comme le tabac ou la fabrication d'armes à des placements thématiques, qui ciblent

des placements axés sur des thèmes ESG, comme les sociétés où des femmes occupent des postes de direction ou les sociétés du secteur de l'énergie propre. Il est important d'effectuer vos recherches et de vous assurer que les fonds que vous recommandez correspondent aux objectifs de placement de vos clients.



### Enjeux touchant l'IR

Le tableau ci-dessous, bien qu'il ne soit pas exhaustif, donne quelques exemples d'enjeux retrouvés dans l'IR.

#### Facteur environnemental

- ✓ Biodiversité
- Changements climatiques
- ✓ Transition énergétique
- Utilisation durable des sols
- ✓ Rareté de l'eau

#### Facteur social

- ✓ Diversité, équité et inclusion
- ✓ Droits de la personne
- Esclavage moderne et normes du travail
- ✓ Chaînes d'approvisionnement

### Facteur de gouvernance

- Rémunération des dirigeants
- ✓ Lutte contre la corruption
- Équité fiscale
- ✓ Dénonciation

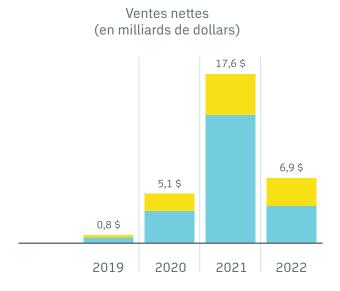
# Pourquoi les investisseurs choisissent-ils l'investissement responsable?

L'IR répond à divers besoins et intérêts des investisseurs. Il y a trois principaux facteurs. Dans certains cas, ces objectifs se chevauchent et se renforcent mutuellement. Il s'agit entre autres de ce qui suit :

- Rendement financier De nombreux investisseurs croient que l'intégration des facteurs ESG dans la prise de décisions peut réduire le risque financier et mener à de meilleurs rendements corrigés du risque.
- Harmonisation des placements avec les valeurs personnelles Les investisseurs pourraient vouloir éviter d'obtenir un rendement de placement dans certains types de sociétés ou de secteurs. Prenons l'exemple d'une société qui tire profit de la vente d'armes ou du travail des enfants.
- Avoir un impact positif Les investisseurs cherchent à obtenir des résultats sociaux et environnementaux positifs en plus des rendements financiers. Il pourrait s'agir de chercher à investir dans des sociétés œuvrant dans les technologies d'énergie renouvelable ou qui atteignent des niveaux plus élevés de diversité et d'inclusion dans leur main-d'oeuvre.

## Quelle est l'importance du secteur canadien des fonds d'IR?

À la fin de 2022, l'actif des fonds communs de placement axés sur l'investissement responsable totalisait 34,5 milliards de dollars et celui des FNB axés sur l'investissement responsable, 10,2 milliards¹. Ces chiffres représentent respectivement 1,9 % des actifs totaux des fonds communs de placement et 3,2 % des actifs totaux des FNB. En 2022, les ventes nettes de fonds communs de placement axés sur l'investissement responsable ont totalisé 3,9 milliards de dollars, comparé aux rachats nets totaux de 44,1 milliards de dollars du secteur. Les ventes nettes des FNB ont totalisé 2,9 milliards de dollars, soit 8 % des ventes nettes totales du secteur.²



À la fin de 2022, il y avait 43 sociétés de fonds d'investissement offrant 123 fonds communs de placement et 20 sociétés offrant 114 FNB ayant des objectifs et des stratégies de placement axés sur l'IR.

## Cadre réglementaire

Les fonds d'investissement au Canada sont assujettis à des règles détaillées touchant tous les aspects de l'information, y compris le prospectus, l'aperçu du fonds et l'aperçu du FNB, la notice annuelle, les états financiers, les communications de vente, les registres de vote par procuration et les rapports de la direction sur le rendement du fonds. Ces règles visent à assurer une divulgation complète, exacte et compréhensible.

Au début de 2022, les ACVM ont publié des directives pour les fonds d'investissement sur les pratiques d'information relatives à l'IR, en particulier pour les fonds ayant des objectifs de placement qui font référence aux facteurs ESG et d'autres fonds qui utilisent des stratégies ESG. Les directives des ACVM portaient sur certains aspects de l'information, notamment les objectifs de placement, les noms des fonds, les stratégies de placement, l'information sur le risque, l'information continue et les communications de vente.<sup>3</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les chiffres fournis s'appliquent aux fonds communs de placement et aux FNB fondés sur un prospectus pour clients particuliers et ne comprennent pas les fonds du marché non réglementé, les fonds en gestion commune ou d'autres fonds institutionnels.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour qu'un fonds soit considéré comme un fonds d'investissement responsable par l'IFIC, son prospectus doit mentionner explicitement un mandat axé sur l'investissement responsable ou les facteurs ESG dans son objectif de placement ou décrire une approche d'investissement responsable reconnue dans sa stratégie de placement.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Avis 81-334 du personnel des ACVM Information des fonds d'investissement au sujet des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### Comment les fonds d'IR sont-ils identifiés?

Il y a eu des développements importants en 2022 en raison de la demande croissante pour l'établissement de normes visant à identifier les fonds d'IR.

Plus important encore, le *Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada* (CIFSC) a finalisé et publié son *Responsible Investment Identification Framework (en anglais seulement)*<sup>4</sup>. Le cadre identifie les fonds qui appliquent une ou plusieurs approches d'IR identifiées par le CIFSC. Le CIFSC définit six stratégies d'IR distinctes, notamment :

- Intégration et évaluation des facteurs ESG
- Investissement thématique ESG
- Exclusions ESG
- Investissement d'impact
- Engagement et gérance liés aux facteurs ESG
- Chef de file en matière de facteurs ESG

Le CIFSC a publié sa liste définitive de fonds d'IR en janvier 2023. Cette liste est la liste faisant autorité des fonds d'IR au Canada et sera utilisée par l'IFIC et des fournisseurs de données tiers, comme Morningstar, Fundata, Refinitiv et d'autres. L'IFIC a publié une FAQ sur le cadre de l'identification des fonds d'IR.

De plus, en 2021, le CFA Institute a publié sa version finale des *ESG Disclosure Standards for Investment Products (en anglais seulement).*<sup>5</sup> Les normes énoncent des exigences détaillées en matière de déclaration des facteurs ESG pour les gestionnaires de placement qui choisissent de les appliquer. Les normes fournissent également la terminologie et les définitions recommandées que les gestionnaires de placement peuvent utiliser pour décrire leurs stratégies d'investissement responsable.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> CIFSC Responsible Investment Identification Framework (en anglais seulement).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> CFA Global ESG Disclosure Standards for Investment Products (Normes de communication de l'information en matière de facteurs ESG pour les produits de placement) (en anglais seulement)

## Les fonds d'IR offrent-ils un meilleur rendement que les fonds sans IR?

L'une des questions que les gens se posent le plus souvent est de savoir si les fonds d'IR sont associés à des rendements de placement plus faibles. De nombreuses recherches ont été effectuées dans ce domaine, et la réponse courte est non. L'intégration des stratégies d'IR dans le processus de placement ne produit pas, dans l'ensemble, des rendements inférieurs au taux du marché<sup>67</sup>. Comme pour toute autre stratégie de placement, le rendement varie selon les produits de placement. Selon les rapports trimestriels réguliers de l'Association pour l'investissement responsable du Canada, une grande partie des fonds d'investissement responsable canadiens surpassent leurs pairs dans leurs catégories d'actif respectives, à court et à long terme.<sup>8</sup> Il est également important de garder à l'esprit que le rendement n'est qu'un facteur parmi tant d'autres qu'il faut prendre en considération lorsqu'on harmonise les objectifs d'investissement d'un investisseur donné avec les produits de placement.

### Ressources sur l'investissement responsable

L'IFIC a également élaboré le document infographique <u>L'investissement responsable au Canada : un aperçu</u> pour donner un aperçu du secteur canadien de l'IR.

De l'information sur l'investissement responsable et de nombreux autres sujets pertinents pour les investisseurs a été ajoutée au Centre des investisseurs de l'IFIC.



### Préparé par



#### Suivez nous







<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> ESG and Financial Performance. NYU Stern Center for Sustainable Business.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Rapport de l'IFIC sur l'investissement responsable.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> L'Association pour l'investissement responsable.